

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Luxembourg afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant de travaux de contrôle de la toiture. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	rue de Luxembourg
Début :	mardi, 27 février 2024 à 08h00
Fin :	mardi, 27 février 2024 à 16h00
Motif :	travaux de contrôle de la toiture
Règlement :	GRE-037-2024

Grevenmacher, le 20 février 2024

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes